

ville de Juvignac

997 les Allées de l'Europe

34990 Juvignac

Tel : 04.67.10.42.42

Accord-cadre de fournitures

**Avis d'appel public à la
concurrence**

Objet du marché à bons de commande

**FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE, DE
TOTEMS ET DE R.I.S. DANS L'AGGLOMERATION
DE JUVIGNAC**

Numéro de Marché : 18-07

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

ville de Juvignac

997 les Allées de l'Europe

34990 Juvignac

Téléphone : 04.67.10.42.42

Fax : 04.67.10.40.49

Adresse internet : <http://ville-juvignac.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet de l'accord-cadre : FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE, DE TOTEMS ET DE R.I.S. DANS L'AGGLOMERATION DE JUVIGNAC

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un accord-cadre

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande selon les articles 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

Dans les bâtiments publics de la ville de Juvignac et sur le site de l'hôtel de ville

Code NUTS : FR813

Conformément à l'article 6 du décret relatif aux marchés publics, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Il s'agit d'un Accords-cadres à bons de commande **sans minimum ni maximum en valeur mais défini en maximum en quantité** et avec un opérateur économique.

Les quantités estimatives des commandes pour la durée du marché sont définies comme suit :

10 ensembles de S.I.L. type Dc43

32 ensembles de S.I.L. type DC29

6 Totems

12 R.I.S.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives (article 58 du décret)

Une variante qualitative est autorisée selon les termes du 4.3 ci-après.

Aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

L'accord-cadre a une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s) selon les prestations indiquées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (extrait k-bis, délégations de pouvoirs)

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
 - Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

■

Présentation de candidature sous forme de DUME: L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les

informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Procédure : MAPA ouvert Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret 2016-360 du 25/3/2016.

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère valeur technique pondéré à 60 %.
2. Critère Prix pondéré à 40 %.

Les sous critères sont détaillés dans le R.C.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 18-07

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/05/2018

Date limite de réception des offres : 01/06/2018 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Le dossier de consultation est remis gratuitement sur demande écrite du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Il sera fait application des articles 110 à 131 du décret n°2016-360 DU 25/03/2016.

Les fournitures seront financées par le budget de la ville de Juvignac.

Règlement par virement administratif. La demande de paiement est établie par le titulaire sous forme libre.

La demande de paiement mentionne le détail des prix unitaires, le numéro du marché 18-07.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions : à la date d'échéance annuelle

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 Montpellier

Tél: 04.67.54.81.00

Fax : 04.67.54.81.56

Adresse Internet (URL): greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures et des offres

Il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des plis.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. La remise des plis contre récépissé n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures et des offres par voie postale est autorisé ainsi que la remise contre récépissé.

Mairie de Juvignac

Hôtel de ville /service des marchés publics

997 Les Allées de l'Europe

34990 JUVIGNAC

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant ; soit le vendredi 1^{er} Juin 2018 à 12h.

Profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

 pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Juvignac

Correspondant : service des marchés publics

Adresse : 997 les Allées de L'Europe

34990 Juvignac

Tél : 04.67.10.42.42


Poste : 04.67.10.42.30

Fax : 04.67.10.40.49

Mél : marchespublics@juvignac.fr

Adresse Internet : <http://juvignac.fr>

Horaires d'ouvertures : 8 h30 - 12h et 13h30 - 17h30

 pour les renseignements d'ordre technique :

Renseignement(s) technique(s) :

Jérôme Moulin Consultant

75 rue Jules Isaac

34000 MONTPELLIER

Tel : 0 686 686 115

Courriel : jerome.moulin@jmc34.com

Les candidats devront transmettre leur demande à l'adresse courriel de la ville de Juvignac ci-dessus ou par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>